

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 10 décembre 2020**

**OBJET :**

**Constitution d'un groupement de commandes  
relatif aux prestations de location-maintenance  
de télé assistance**

**Rapporteur : Mme CADET  
Délibération n°4**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le marché de location-maintenance de télé assistance pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées de l'agglomération nancéienne arrive à échéance le 12 juillet 2021.

Afin d'assurer la continuité de service pour ces prestations, il convient de mettre en œuvre un nouveau marché à bons de commandes, dans le respect des dispositions particulières des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique, facilitant la mise en œuvre d'un groupement de commandes entre plusieurs établissements à personnalité juridique. L'objectif de ces dispositions réglementaires est de permettre à plusieurs collectivités de s'associer pour l'organisation, la passation et la gestion de marchés publics portant sur des besoins identiques, afin de bénéficier des effets d'économie d'échelle et de la mutualisation des procédures.

Le nouveau groupement est constitué de 12 membres et pourra être complété par d'autres collectivités ou établissements publics :

- la Commune de Dommartemont,
- le Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy,
- le Centre Communal d'Action Sociale de Laneuveville-devant-Nancy,
- le Centre Communal d'Action Sociale de Laxou,
- le Centre Communal d'Action Sociale de Ludres,
- le Centre Communal d'Action Sociale de Malzéville,
- la Commune de Maxéville,
- le Centre Communal d'Action Sociale de Nancy (coordonnateur),
- la Commune de Saint-Max,
- le Centre Communal d'Action Sociale de Seichamps,
- la Commune de Vandoeuvre-lès-Nancy,
- le Centre Communal d'Action Sociale de Villers-lès-Nancy.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Nancy a proposé aux communes et aux CCAS de l'agglomération nancéienne d'être coordonnateur et de mettre en place un groupement de commandes pour ledit marché.

La mise en place d'un tel groupement nécessite la signature par chaque membre du groupement d'une convention constitutive. Cette convention désigne les modalités de fonctionnement, d'adhésion et de gestion du groupement. Elle précise, en outre, les missions qui sont confiées au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nancy en tant que coordonnateur. Il sera chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de gestion du marché public pour la désignation de l'attributaire (gestion de la procédure d'appel d'offres, signature du marché, notification...).

Il convient dès lors d'autoriser la constitution du groupement de commandes et la signature de la convention par les différentes structures du groupement.

## **PROPOSITIONS**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de groupement de commandes pour le lancement de la consultation relative au service de location maintenance de télé assistance pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées,
- d'accepter que le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nancy soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi constitué,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer la convention de groupement à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS de la Ville de Nancy ou son représentant à signer les marchés à intervenir au terme de la procédure d'appel d'offres.

Il est précisé que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget 2021 du CCAS.

## **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 14 décembre 2020.

Pour extrait,

 Le Président,  
  
**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE - PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants	15

**PRESENTS :**

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Gabriel HOFFER et Claude CHASSARD.

**POUVOIRS :**

M. Jacques THOUVENIN à Mme Elise DROUVILLE.  
M. Christophe CHEVARDE à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD.

**EXCUSES :**

Mme Françoise VIRIOT  
M. Patrick CAILMAIL

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

